

Face à Donald Trump : comment passer de la sidération à la compréhension ?

Vincent Lefebve

Au cours des dernières semaines, le président des États-Unis, Donald Trump, et son administration ont multiplié les initiatives et les déclarations qui ont profondément déstabilisé les équilibres internationaux : opération militaire ayant conduit à l'enlèvement du président vénézuélien Nicolás Maduro, le 3 janvier 2026, en violation du droit international¹ ; menaces répétées d'annexion du Groenland, sans exclure l'hypothèse d'un recours à la force ; annonces puis retraits de mesures économiques lourdes ; usage explicite et inédit des droits de douane comme instrument de chantage géopolitique ; proposition et ensuite ébauche de la mise en place d'un « Conseil pour la paix » concurrent des institutions multilatérales existantes, et en particulier de l'Organisation des Nations unies (ONU)...

Si ces épisodes relèvent d'abord de la scène internationale, la scène domestique américaine n'est pas en reste. Les violations de l'État de droit (*Rule of Law* dans le vocabulaire états-unien) et du cadre constitutionnel par D. Trump sont bien documentées, le point culminant ayant été atteint lorsqu'il a refusé de reconnaître le résultat de l'élection présidentielle de 2020. Le 6 janvier 2021, D. Trump a également appelé ses partisans à se mobiliser afin d'interférer avec la procédure constitutionnelle de certification des résultats de l'élection présidentielle par le Congrès des États-Unis, réuni en session conjointe au Capitole. Depuis son retour au pouvoir, cette logique s'est prolongée sous la forme d'une véritable guérilla institutionnelle, marquée à la fois par la multiplication de décisions excédant ses prérogatives constitutionnelles et par la contestation, voire l'ignorance, de décisions judiciaires contraires à ses visées ou à ses intérêts.

¹ R. MAUREL, « Opération américaine au Venezuela : que dit le droit international ? », Le Club des juristes, 6 janvier 2026, www.leclubdesjuristes.com ; O. CORTEN, « L'opération "Détermination absolue" au Venezuela : vers une remise en cause de l'ordre juridique international ? », Village de la Justice, 9 janvier 2026, www.village-justice.com.

Donald Trump, le « parrain » du monde occidental ?

Pris isolément, ces épisodes pourraient être interprétés comme des provocations excessives ou des manœuvres tactiques, dans certains cas couronnées de succès, dans d'autres maladroites voire contreproductives. Considérés ensemble, ces événements dessinent un mode d'exercice du pouvoir inédit, qui appelle moins une réaction émotionnelle qu'un effort rigoureux de compréhension. L'idée n'est pas tant de condamner le trumpisme, mais de savoir à partir de quelles catégories intellectuelles il est possible de le penser. Les grilles d'analyse disponibles – populisme, autoritarisme, démagogie, fascisme... – semblent de plus en plus inadéquates pour saisir ce qui est en train de se jouer.

Ce qui frappe au cours de ce second mandat du président Trump, c'est le glissement progressif vers un mode d'exercice du pouvoir fondé sur l'intimidation, la menace explicite ou implicite, et le chantage économique ou diplomatique. L'annonce de droits de douane massifs, immédiatement liés à des exigences territoriales ou politiques, illustre ce basculement. On ne se situe plus seulement dans un rapport de force politique classique, mais dans une logique qui évoque davantage des pratiques mafieuses que les formes institutionnelles modernes du pouvoir ².

Ce glissement s'accompagne d'un effacement croissant des balises juridiques. Les normes ne sont plus interprétées de manière extensive : elles sont ouvertement disqualifiées. Le droit – interne ou international – cesse d'être une contrainte à contourner pour devenir un obstacle à ridiculiser. Cette rupture est décisive car elle sape les conditions mêmes d'un monde politique commun fondé sur une prévisibilité minimale des comportements, condition élémentaire de toute coexistence politique.

La sidération comme effet politique

Il est difficile de décrire autrement que par le terme de sidération l'état dans lequel se trouvent aujourd'hui de nombreux observateurs ou acteurs face à l'exercice du pouvoir par D. Trump, en particulier depuis son retour à la tête de l'exécutif début 2025. Sidération devant la brutalité du langage, la répétition des menaces, le mépris affiché pour les cadres juridiques – nationaux comme internationaux –, et l'impression persistante que quelque chose est en train de se défaire sous nos yeux, sans que nous disposions encore des mots adéquats pour le penser.

La sidération est également nourrie par l'intrusion croissante d'une violence tangible dans la sphère politique ou à sa périphérie immédiate. L'assaut du Capitole, déjà évoqué, avait constitué un premier moment de rupture, en rendant visible le passage de la conflictualité politique à une violence physique collective. Le rôle joué par D. Trump dans ces événements a fait l'objet d'un débat public et juridique intense, au cœur notamment de la seconde procédure de destitution (*impeachment*) engagée à son

² Interview de T. GOMART par C. GATINOIS, P. RICARD, « Donald Trump est devenu le parrain du système occidental, au sens sicilien du terme », *Le Monde*, 14 janvier 2026, www.lemonde.fr.

encontre³. Sans qu'une incitation directe puisse être juridiquement établie, la question de sa responsabilité politique dans la création d'un climat propice à cette violence a été explicitement posée.

Depuis lors, et plus encore au cours de l'année écoulée depuis son retour au pouvoir, cette présence de la violence s'est accentuée, comme en témoignent les homicides récents, à Minneapolis, de citoyens américains : celui de Renée Good, le 7 janvier 2026, ainsi que celui d'Alex Pretti, le 24 janvier 2026, tous deux tués par des agents appartenant à des organes fédéraux menant dans cette ville des opérations de police liées à la politique migratoire de l'administration de D. Trump⁴. Sans qu'il soit possible d'imputer directement ces actes au président ou à son administration, ils s'inscrivent dans un contexte politique profondément dégradé, marqué par la désignation récurrente d'« ennemis intérieurs », par une rhétorique accusatoire qui contribue à légitimer le recours à la violence, et par l'accroissement spectaculaire des moyens alloués à des forces fédérales lourdement armées et dotées de larges prérogatives d'intervention. Dans une société déjà traversée par une forte conflictualité, et où le port d'arme est consacré par la Constitution, cette normalisation progressive de la violence politique jusqu'au sommet de l'État constitue un facteur central de sidération.

Mais la sidération, si elle est compréhensible comme réaction première, ne peut constituer un point d'arrivée. Elle paralyse plus qu'elle n'éclaire. Or ce dont beaucoup estiment avoir aujourd'hui besoin, alors que l'espace public est déjà traversé par des dynamiques de polarisation plutôt que de débat, n'est ni d'une indignation supplémentaire, ni d'un surcroît d'émotion, mais d'un travail de compréhension.

Catégories en tension : fascisme et populisme

La science politique dispose de concepts robustes pour analyser le populisme, la démagogie, l'autoritarisme ou le fascisme. Mais l'expérience trumpienne met aujourd'hui ces catégories sous tension.

La référence au fascisme est, par exemple, aujourd'hui omniprésente dans les discours critiques à l'égard de D. Trump et, plus largement, de l'extrême droite contemporaine, au point de structurer une partie du vocabulaire de l'opposition politique elle-même. Cette catégorie ne doit toutefois pas être mobilisée sans précaution. Le concept de fascisme renvoie d'abord à une configuration historique précise, associée à la montée en puissance de Benito Mussolini, à la prise de pouvoir du parti fasciste en Italie, puis à l'effondrement du régime durant la Seconde Guerre mondiale. Il a ensuite fait l'objet d'une généralisation analytique. Sur ce plan, le fascisme se caractérise par un ensemble de traits relativement stabilisés : culte du chef, exaltation de la violence, subordination du droit à la volonté politique, recours à des forces paraétatiques chargées

³ Laquelle s'est déroulée du 13 janvier au 13 février 2021. Cf. T.-L. EDZODZOMO NKOUMOU, « Le second procès en destitution de Trump », *Civitas Europa*, volume 46, n° 1, 2021, p. 413-417.

⁴ R. Good a été tuée par un agent de l'ICE (Immigration and Customs Enforcement). A. Pretti a quant à lui été mortellement frappé par des agents de la U. S. Border Patrol (placée sous l'autorité du Department of Homeland Security). Ces deux homicides ont été largement médiatisés, notamment via des images filmées par des témoins présents sur place.

d'exécuter les « basses œuvres » du pouvoir, et construction d'un ennemi intérieur à neutraliser.

De ce point de vue, plusieurs éléments qui sont observés actuellement aux États-Unis présentent indéniablement des proximités avec ces critères : le rôle central de la personnalisation du pouvoir, la banalisation d'une violence présentée comme légitime, ou encore le recours à des dispositifs coercitifs tels que l'ICE (Immigration and Customs Enforcement), dont l'action tend à s'émanciper des garanties ordinaires du droit, notamment lorsque les agents chargés de leur mise en œuvre se voient promettre une forme d'impunité *a priori*. Pour autant, l'ensemble des caractéristiques permettant d'identifier un régime fasciste au sens strict ne sont pas réunies : absence de parti unique structurant l'ensemble de la société, inexistence d'une doctrine idéologique totalisante et pseudo-scientifique, maintien formel d'élections compétitives et d'un pluralisme institutionnel conflictuel. Plutôt que de qualifier hâtivement le trumpisme de fascisme, il importe donc d'en analyser les éléments de parenté, tout en prenant acte de ce qui le distingue des régimes fascistes historiques, afin de ne pas perdre en précision ce que l'on croit gagner en force polémique.

De la même manière, si le trumpisme présente assurément plusieurs traits que l'on associe classiquement au populisme⁵ – en particulier la figure du leader charismatique, une disqualification des élites couplée à une idéalisation du peuple, son rapport direct et émotionnel à la population, ainsi qu'un mode de conflictualisation radicale du champ politique⁶ –, il ne s'y laisse pas entièrement réduire. Le populisme, notamment dans sa version de droite, se caractérise par une logique de représentation exclusive du « vrai peuple », opposé à des élites jugées illégitimes, et par une structuration ternaire du conflit politique qui désigne, en plus des élites, des groupes réputés indignes d'appartenir pleinement à la communauté politique. Cette logique permet de penser nombre d'aspects du trumpisme, qu'il s'agisse de la polarisation, de la disqualification du pluralisme ou de la mise en cause de l'État de droit au nom d'une légitimité électorale directe⁷.

Toutefois, là où le populisme conserve encore un horizon stratégique identifiable – conquérir et exercer le pouvoir au nom du peuple supposé authentique, fût-ce au prix d'une régression démocratique –, le trumpisme semble franchir un seuil supplémentaire. La transgression n'y apparaît plus seulement comme un instrument au service d'un projet politique populiste, mais tend à devenir une fin en soi. La contradiction, qui constitue le cœur même du régime démocratique lorsqu'elle oppose des adversaires reconnus comme légitimes, se transforme ici en une conflictualité hostile, désinhibée, où l'autre cesse d'être un interlocuteur pour devenir un repoussoir honni. L'instabilité n'est plus un risque à maîtriser, mais un mode de gouvernement. Le rapport aux institutions se transforme en épreuve permanente de leur solidité. C'est en ce sens

⁵ Sur la notion de populisme, cf. notamment C. MUDDE, *The Far Right Today*, Cambridge, Polity Press, 2019 ; et, pour une mise en perspective plus critique, J.-W. MÜLLER, *Qu'est-ce que le populisme ?*, Paris, Premier Parallèle, 2016.

⁶ V. DE COOREBYTER, « La triple offensive populiste », *Le Soir*, 6 novembre 2025.

⁷ V. LEFEBVE, « L'État de droit, une notion à géométrie variable ? », *Les @nalyse du CRISP en ligne*, 11 février 2025, www.crisp.be.

que le trumpisme excède le populisme, sans cesser pour autant d'en mobiliser certains éléments centraux.

Affects, pouvoir et mise à l'épreuve des cadres

C'est à ce point que la frontière entre analyse politique et interrogation des ressorts psychiques du pouvoir devient plus difficile à maintenir. Non pour réduire le politique au psychologique, ni pour pathologiser un individu à distance – prudence sur laquelle insiste à juste titre Elisabeth Roudinesco ⁸ –, mais parce que certains styles de pouvoir mobilisent des dynamiques affectives et pulsionnelles qui ne sont pas accidentelles, mais constitutives de leur efficacité politique.

De nombreux traits du trumpisme ont déjà été décrits : transgression assumée des normes, personnalisation extrême du pouvoir, instrumentalisation permanente de la conflictualité, usage stratégique du mensonge. Ces éléments ne suffisent pourtant plus à rendre compte de la situation actuelle. Le problème n'est pas tant que les garde-fous juridiques et institutionnels seraient insuffisants, mais plutôt qu'ils sont désormais traités comme des obstacles à éprouver, des limites à tester, voire des objets de dérision politique.

Cette prise en compte d'une intrusion massive des affects sur la scène publique nous oblige à un déplacement du regard. Il ne s'agit plus de dire que D. Trump « fait de la politique autrement », comme si cette altérité appelait une simple adaptation de nos cadres d'analyse et de nos pratiques. Nous n'avons pas, ou pas seulement, affaire à une autre manière de faire de la politique, mais à une dynamique qui s'emploie à détruire les conditions mêmes de possibilité d'une vie politique – aux États-Unis d'Amérique au premier chef, mais aussi sur la scène internationale, où la position de domination américaine confère à cette destruction une portée systémique.

Gouvernants, gouvernés et économie affective de la politique

Se concentrer uniquement sur la figure du leader serait toutefois une erreur. Le trumpisme n'est pas réductible à un tempérament individuel : il est un dispositif relationnel, profondément structuré par l'environnement médiatique et numérique contemporain.

À la différence des formes classiques d'autoritarisme analysées notamment par Erich Fromm ⁹, le trumpisme se déploie dans un espace de communication profondément transformé par le numérique. Certes, les régimes totalitaires du 20^e siècle avaient déjà cherché à court-circuiter la médiation symbolique par la mise en scène permanente du pouvoir, la saturation de l'espace public et la mobilisation des affects, notamment à travers les discours radiophoniques ou les rassemblements de masse. Toutefois,

⁸ Cf. É. ROUDINESCO, *Pourquoi la psychanalyse ?*, Paris, Fayard, 2018, en particulier le chapitre consacré aux usages politiques abusifs des catégories cliniques. Sur le phénomène trumpien spécifiquement, cf. aussi son entretien récent avec Gilles Gressani pour la revue *Le Grand Continent* : « Donald Trump est-il totalement fou ? Elisabeth Roudinesco sur le pouvoir délirant de la Maison-Blanche », *Le Grand Continent*, 16 janvier 2026, <https://legrandcontinent.eu>.

⁹ E. FROMM, *La peur de la liberté*, Paris, Buchet-Chastel, 1963 [1941].

ces dispositifs supposaient un contrôle étroit, voire monopolistique, des moyens de communication et une logique d'embrigadement collectif.

Le trumpisme opère selon une autre configuration : il ne requiert ni monopole médiatique ni mobilisation physique continue, mais s'appuie sur un écosystème communicationnel fragmenté, où la répétition, la circulation virale des signes et la polarisation suffisent à faire émerger et à maintenir des mondes interprétatifs parallèles. Ce qui se joue ici n'est donc pas seulement une mobilisation des affects, mais une transformation du régime de visibilité lui-même, dans laquelle la destruction du monde commun passe moins par l'unification forcée que par la coexistence conflictuelle de réalités incompatibles.

Le trumpisme est fondamentalement *ob-scène*, au sens étymologique du terme : il met sur la scène publique ce qui, dans les régimes politiques modernes, devait rester hors scène. Menaces, chantages, revirements, humiliations, marchandages grossiers, forfanterie : tout est exhibé, tout est performé. Ce dévoilement n'a rien à voir avec la publicité démocratique ; il détruit au contraire les conditions mêmes de la représentation. Là où la politique moderne reposait sur une certaine retenue, sur des formes, sur des filtres (dont le secret censé entourer ce qui relève de la diplomatie), le trumpisme – désormais une source d'inspiration pour de nombreux acteurs politiques à travers le monde – prospère sur leur abolition spectaculaire¹⁰. La remise à D. Trump de la médaille associée au Prix Nobel de la paix par sa récipiendaire, María Corina Machado, le 15 janvier 2026, a constitué l'un de ces moments proprement spectaculaires, oscillant entre tragédie et comédie, où la solennité des formes subsiste alors même que leur sens politique se défait sous nos yeux.

Cette *ob-scénité* produit un effet politique majeur : elle rend impossible toute stabilisation du sens. Le flux permanent d'actions ou d'énoncés contradictoires ne vise pas à convaincre, mais à saturer l'espace de perception, à empêcher la constitution d'un monde commun intelligible et partageable.

L'élément totalitaire du trumpisme

Il serait toutefois erroné de qualifier le trumpisme de totalitarisme au sens strict. Les régimes totalitaires du 20^e siècle reposaient sur une prétention pseudo-scientifique : ils se présentaient comme les exécutants d'une loi immanente de l'histoire ou de la nature – qu'il s'agisse de la lutte des classes ou d'une prétendue hiérarchie raciale –, supposée connue de leurs dirigeants, à laquelle les comportements humains devaient être soumis¹¹.

Rien de tel dans le trumpisme. Celui-ci ne se fonde sur aucune loi du mouvement historique ou naturel, mais sur l'affirmation contingente et réversible de la volonté du leader. Dans une interview récente publiée par le *New York Times*, et alors qu'il était interrogé sur l'existence de limites à son autorité à l'échelle internationale, D. Trump

¹⁰ Sur la notion d'*ob-scénité* entendue comme mise en scène de ce qui devait rester hors scène, cf. notamment J. BAUDRILLARD, *La transparence du mal*, Paris, Galilée, 1990, ainsi que, dans un contexte plus politique, C. SALMON, *L'ère du clash*, Paris, Fayard, 2023.

¹¹ H. ARENDT, *Les Origines du totalitarisme*, Paris, Gallimard, 2002 [1951].

a ainsi répondu : « Oui, une seule chose. Ma propre moralité. Mon propre esprit. C'est la seule chose qui peut m'arrêter. Je n'ai pas besoin du droit international. Je ne cherche pas à blesser les gens »¹².

De ce point de vue, le trumpisme évoque une forme de primat de la décision que l'on peut rapprocher du décisionnisme, au sens de Carl Schmitt : est souverain celui qui décide¹³. Mais là encore, la comparaison atteint vite ses limites. Le décisionnisme schmittien reposait encore sur un geste net : décider de l'état d'exception, trancher, instituer une frontière claire entre la norme et sa suspension, et ce au nom de la nécessité de restaurer ou d'instaurer un ordre que les seules lois positives ne seraient plus en mesure de maintenir. Or le trumpisme se situe au-delà – ou en deçà – de cette distinction élémentaire, en ce qu'il ne décide même plus de l'exception : il s'emploie à rendre indiscernable la différence entre règle et exception.

Dans ce régime, la différence entre l'ami et l'ennemi – elle aussi centrale chez C. Schmitt – devient elle-même instable. L'allié d'un jour peut, pour des raisons qu'il est difficile voire parfois impossible d'identifier, devenir l'ennemi du lendemain, et inversement – sans que cette inversion appelle justification de la part du pouvoir. La discrimination ami/ennemi subsiste en apparence, mais elle est privée de toute consistance durable. Elle devient un instrument tactique de déstabilisation permanente.

Penser contre la sidération

C'est ici que le travail de compréhension devient décisif. Non pour restaurer une illusion de maîtrise, mais pour identifier ce qui, dans ces nouvelles formes de pouvoir, détruit la politique au nom même de son efficacité supposée.

Les constitutions modernes ont été pensées – comme le rappelait Immanuel Kant dans *Vers la paix perpétuelle* – pour résister à la mauvaise foi, à l'égoïsme et à la tentation de l'abus, comme si elles devaient régir un peuple de démons¹⁴. L'expérience contemporaine suggère toutefois que nous sommes confrontés à des acteurs pour qui la destruction des cadres devient une source de jouissance, et pour qui les procédures, aussi sophistiquées soient-elles, se révèlent impuissantes parce qu'elles supposent encore une reconnaissance minimale du jeu institutionnel.

Du côté européen, la difficulté tient moins à l'identification de ces dérives qu'à la capacité d'y répondre. Le rythme décisionnel de D. Trump, son style conflictuel et sa transgression assumée des règles admises en politique internationale rendent toute adaptation particulièrement délicate. Un point de rupture semble toutefois avoir été atteint lorsque des menaces ont visé la souveraineté d'un État membre de l'OTAN

¹² *The New York Times*, 8 janvier 2026. Traduction libre de : « Yeah, there is one thing. My own morality. My own mind. It's the only thing that can stop me. I don't need international law. I'm not looking to hurt people ».

¹³ C. SCHMITT, *Théologie politique*, Paris, Gallimard, 1988 [1922], p. 15 : « Est souverain celui qui décide de la situation exceptionnelle ». Carl Schmitt a été l'un des juristes les plus influents – et les plus compromis – du 20^e siècle, théoricien du décisionnisme et adhérent au régime nazi. Cf. aussi l'interview de J.-F. KERVÉGAN par A. LORFÈVRE, « Un an de Trump II : le président américain est-il vraiment influencé par Carl Schmitt, le "juriste du Troisième Reich" ? », *La Libre Belgique*, 20 janvier 2026, www.lalibre.be ; cf. également J.-F. KERVÉGAN, *Que faire de Carl Schmitt ?*, Paris, Gallimard, 2011.

¹⁴ I. KANT, *Vers la paix perpétuelle*, Paris, Flammarion, 2025 [1795].

et de l'Union européenne – en l'occurrence le Danemark – ainsi que le droit du peuple groenlandais à disposer de lui-même, provoquant des réactions plus explicites de certains dirigeants européens. En Belgique, le Premier ministre, Bart De Wever, a ainsi résumé ce malaise dans une formule abondamment commentée : « Être un vassal heureux est une chose, être un esclave misérable en est une autre »¹⁵.

Passer de la sidération à la compréhension, ce n'est donc ni banaliser ni normaliser ce qui se joue. C'est tenter de nommer une forme de pouvoir qui ne vise ni la vérité, ni la stabilité, ni même la cohérence, mais la désorientation durable. Une telle lucidité n'offre aucune consolation. Elle est toutefois la condition minimale pour que l'inquiétude politique cesse d'être paralysante et devienne, peut-être, opérante.

Pour citer cet article : Vincent LEFEBVE, « Face à Donald Trump : comment passer de la sidération à la compréhension ? », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 27 janvier 2026, www.crisp.be.

¹⁵ Déclaration de B. De Wever prononcée lors du Forum économique mondial (Davos, Suisse), le 20 janvier 2026, en réaction aux prises de position de D. Trump vis-à-vis de l'Europe et du Groenland.